

Demande déposée le 28/12/2021, complétée le 08/04/2022		N° PC 49298 21 A0035	
Avis de dépôt de la demande affiché en mairie le 28/12/2021			
Par :	OFFICE HLM PODELIHA ACCESSION	Surfaces de plancher	
Demeurant à :	12 boulevard Yvonne Poirel 49055 ANGERS	créée	386,4 m²
Représenté par :	LEFEBURE Emmanuel	démolie	m²
Pour :	Construction de 4 maisons individuelles	Nb de logements	4
Sur un terrain sis:	Route des Landes / Chemin des Fouquetteries Lotissement "Les Fouquetteries" (lots 19 à 22) Saint-Léger-des-Bois, commune déléguée de 49170 SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES	Nb de bâtiments	

LE MAIRE,

Vu la demande de permis de construire susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans sa version révisée le 13 septembre 2021 ;
Vu le PA04929821A0001 du 29/12/2021 ;

ARRETE

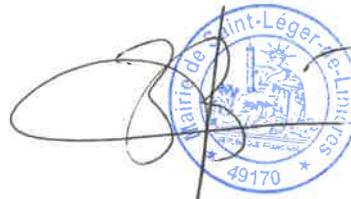
ARTICLE 1 - LE PERMIS DE CONSTRUIRE EST ACCORDE POUR LE PROJET DECRIT DANS LA DEMANDE ET AVEC LES SURFACES SUSVISEES.

ARTICLE 2 - En application de l'article R.442-18c) du code de l'urbanisme le permis de construire portant sur un collectif vous est délivré à condition que celui-ci ne soit mis en œuvre qu'à l'achèvement complet des équipements desservant le lot, acté par le dépôt d'une DACT totale.

A Saint-Léger-de-Linières, le 6 juillet 2022

Bruno BESSONNEAU,
Adjoint au Maire

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 
ID : 049-200082550-20220706-PC04929821A0035-AR



Date d'affichage en mairie : *M 07 2022*

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales.
Elle est exécutoire à compter de sa réception.